

REUNION du 5 juillet 2021

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	
Procuration	

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 5 juillet à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire, dans la salle La Chartreuse, au 1^{er} étage du bâtiment La Glycine, afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur liées à l'épidémie de covid-19.

Présents : Mmes Christine AUBERT, Laurence LAYDEVANT, Elodie MATHIEZ, Giuseppina PATRAS et MM. Serge FELTER, Daniel GRIMONT, Jean-Pierre GUILLAUD, Joël PERRIN, Jacques PORTAZ, Philippe RAVIER et Bernard ROSSIGNOL,
Excusées : Mmes Florine WROBEL et Catherine LEGENDRE,
Absents : MM. Frédéric COQGUN et Gilles ROUX.
Secrétaire : Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021.

2021 – 27 Aménagement du chemin des Gouttes : choix du projet d'élargissement

Le maire rappelle que cette voie communale fait l'objet d'un projet d'élargissement afin de sécuriser cette route étroite. Il présente les projets d'aménagement établis par le géomètre, qui comportent des travaux d'élargissement avec acquisition de terrains par la commune et la réalisation d'un trottoir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 1 abstention,
* **approuve** l'aménagement du chemin des Gouttes afin de le sécuriser,
* **valide** le projet n°1 annexé à la présente.

2021 – 28 Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17 h 30

Le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Compte-tenu de l'augmentation de la population liée aux futurs logements, il convient de renforcer les effectifs du service du secrétariat de mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
* **approuve** la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30, soit 17.5/35^e pour assurer les fonctions de secrétariat d'accueil en relation avec les agentes en poste, à compter du 01/09/2021,
* **dit que** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2021 – 29 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de l'école

Le maire rappelle que pour le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire une consultation avait été organisée pour missionner un assistant au maître d'ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation, ainsi que le suivi du marché de conception-réalisation concernant les travaux de construction. Ce marché comprend une tranche ferme (état des lieux, faisabilité et programmation) et des tranches optionnelles (sélection du concepteur, esquisse,

suivi des travaux...). C'est le bureau d'études AMOME Conseils qui avait été retenu. Le montant de ces prestations est estimé à 12 375.00 € HT pour 3 tranches fermes et à 23 100.00 € HT pour 9 tranches optionnelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** le principe de réalisation de cette opération,

* **valide** l'offre proposée par le bureau d'études AMOME Conseils pour un montant de 35 475.00 € HT,

* **autorise** le maire à signer le marché et les documents à intervenir.

2021 – 30 Acquisition d'une carte achat public

Vu le décret n°2004-1144 du 26/10/2004 relatif à l'exécution des marchés par carte d'achat,

Le maire explique que lors de l'assemblée générale des maires ruraux de Savoie de septembre 2020, la caisse d'épargne connaissant les problèmes que rencontrent les mairies pour régler les petites dépenses courantes de fonctionnement a présenté une offre monétique : la carte achat public. Cette carte permet de faciliter les achats publics de biens et de services de fonctionnement. Elle coûte 50 euros, son coût de fonctionnement annuel est de 150 euros avec une commission de 0.30% par transaction. Il précise que le retrait d'espèces est impossible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** la mise en place d'une carte achat public,

* **autorise** le maire à signer tous les documents à intervenir.

2021 – 31 Rapport 2020 du service eau

Le maire rappelle que d'après l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, il doit présenter, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le service eau, et ceci quel que soit le mode de gestion.

Ce rapport comporte un volet technique précisant les lieux de prélèvement, la qualité des eaux distribuées et un volet financier concernant la tarification, la dette, les travaux ...

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

* **donne acte** de cette présentation de ce rapport 2020 sur le service de l'eau qui est consultable en mairie.

Divers :

* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2020-13 du 08/06/2020) :

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises :

- il n'a pas exercé le droit de préemption sur les biens suivants :

- parcelles n°AE 32, 34, 35 et 192 (maison) à « En Bellier » le 06/04/2021,
- parcelles n°AC 78, 84 et 85 (maison) à « Chacuzard » le 12/04/2021,
- parcelles n°AD 140, 144 et 151 (maison) à « La Servot » le 27/04/2021,
- parcelle n°AC 164 (appartement) à « Chacuzard » le 30/04/2021,
- parcelles n°AL 37p et 39 (maison) à « Bellisay » le 31/05/2021,
- parcelles n°AN 204, 206, 208 et 212 (maison) à « Les Aymes » le 03/06/2021,
- parcelle n°AE 213 (maison) à « En Bellier » le 11/06/2021,
- parcelle n°AE 232 B (maison) à « A la Servot » le 11/06/2021,
- parcelle n°AD 131 (appartement) à « Chacuzard » le 11/06/2021,

- parcelle n°AH 61p (terrain) à « Le communal de Chacuzard » le 11/06/2021.
- il a retenu le bureau d'études EPODE comme assistant au maître d'ouvrage pour le renouvellement de l'adduction en eau potable, la restructuration de la réserve incendie et du réseau d'eaux pluviales de Chacuzard, pour un montant de 23 075.00 euros HT.

*** Tarif cantine et garderie 2021 :**

Le maire rappelle que les tarifs de cantine et de garderie avaient été fixés par délibération n°2018-35 en date du 15/05/2018 à 5.60 € le prix du repas de cantine intégrant le coût de la garderie de 11 h 45 à 13 h 45, à 5.10 € le prix du repas de cantine à partir du 2^e enfant, et pour les familles non-imposables à 4.90 € le prix du repas de cantine pour le 1^{er} enfant, à 4.40 € le prix du repas de cantine à partir du 2^e enfant. Pour la garderie, les tarifs sont de 2.25 € le coût de la garderie du matin et du soir, quel que soit le temps de présence, 1.10 € le coût de la garderie à partir du 2^e enfant, et pour les familles non-imposables, à 2.10 € le coût de la garderie du matin et du soir, 1.05 € le coût de la garderie à partir du 2^e enfant.

Le maire explique que le traiteur Leztroy augmentera ses tarifs pour les repas de 4 ou 5 centimes par repas à compter du 01/09/2021 et compte-tenu du contexte sanitaire actuel, il précise que cette augmentation ne sera pas répercutée sur les tarifs en vigueur.

*** Emplacement réservé n°1 du plan local d'urbanisme :**

Le maire fait part qu'une parcelle située dans le chef-lieu avait été classée en zone urbanisée correspondant aux équipements publics avec emplacement réservé à destination de la commune. Il précise que ce bien rentre dans la liquidation d'une succession et sera proposé à la commune en cas de vente.

*** Schéma directeur cyclable de Cœur de Savoie :**

Le conseil municipal prend connaissance du schéma cyclable de la communauté de communes Cœur de Savoie, qui définit des orientations d'aménagements de pistes cyclables et un plan d'actions sur le territoire (mises en conformité à réaliser, travaux, signalétique à installer, etc...).

*** Inauguration de la statue La Savoyarde :**

Le conseil municipal va fixer prochainement une date pour l'inauguration de la statue de Livio Benedetti qui sera installée devant le bâtiment La Glycine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.